"Quand tout le reste a échoué, laissez tomber et allez à la bibliothèque"

Stephen King

VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Horaires

Mardi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
Mercredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi : 16h00-18h00
Vendredi : 14h00-19h00
Samedi : 09h00-12h30

1er et 3ème samedi du mois :
09h00-12h30 - 14h00-17h00

Où nous trouver

Téléphone :
04-70-45-80-66

Site internet :
https://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com/
(Dans l'onglet : découvrir)

Email :
bibliotheque@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com

Adresse :
7 rue Cadoret
03500 Saint-Pourçain-Sur-Sioule

La Médiathèque

De Saint-Pourçain-sur-Sioule

Guide d'utilisation

VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque est un service public ouvert à toute personne acceptant le règlement intérieur.

La consultation des documents sur place est gratuite et ne nécessite pas d'inscription.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout emprunt nécessite une inscription.
- L'inscription est gratuite pour tous.
- L'adhésion doit être renouvelée chaque année
- Pour s'inscrire, l'emprunteur doit justifier de son identité et de son domicile.
- Tout changement (adresse, téléphone, mail) doit être signalé à la médiathèque.
- Les mineurs à partir de 14 ans sont autorisés à s'inscrire seuls en produisant l'autorisation écrite d'un responsable légal.
- Le lecteur s'engage à respecter le règlement intérieur de la médiathèque.

ANIMATIONS

Les animations sont gratuites et ne nécessitent pas d'inscription à la médiathèque. Elles sont néanmoins principalement sur réservation car les places sont limitées.

MODALITÉS D'EMPRUNTS

Le nombre de documents et les modalités de prêts sont inscrits ci-dessous :

	Nombre par usager	Durée du prêt
Livres	8	21 jours
Revues	2	21 jours
Jeux de société	1 par famille	21 jours
CD et livres audio	2	21 jours
DVD	2 par famille	7 jours
Liseuse	1	21 jours

Les usagers peuvent emprunter 3 nouveautés maximum par compte.

Les documents doivent être restitués complets et en bon état.

Chaque prêt peut être renouvelé pour une durée de 21 jours supplémentaires à condition que le document ne soit pas réservé par un autre lecteur et que ce ne soit pas une nouveauté.

RETARD

Pour le bon fonctionnement de la médiathèque, nous vous demandons de bien vouloir respecter les délais d'emprunt et de nous informer de tout retard avant que celui-ci ne se produise.

En cas de retard prolongé, l'accès au prêt pourra momentanément être bloqué.

RÉSERVATIONS

Les lecteurs peuvent réserver jusqu'à 5 documents. Les réservations peuvent se faire via le catalogue en ligne.

L'inscription à la médiathèque donne le droit à un compte digital gratuit par foyer sur le site de la Médiathèque Départementale de l'Allier.

QUELQUES RÈGLES

- Le lecteur (ou les parents pour les enfants mineurs) est responsable des documents qu'il emprunte.
- Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé.
- Prenez soin des livres que vous empruntez ou que vous consultez sur place.
- Ne tentez aucune réparation, signalez la détérioration au personnel.
- Respecter le calme et la propreté de la médiathèque

Le personnel de la médiathèque n'est pas responsable des enfants laissés seuls dans l'établissement.
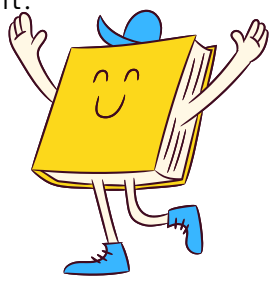
BONNE LECTURE ET À BIENTÔT !